

DECLARATION DE MORELIA

Du 27 au 29 Mars 1996, 80 représentants des administrations gouvernementales, chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, de 40 pays, ainsi que des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, se sont réunis à Morelia (Mexique), dans le cadre de la première Assemblée Générale du **Réseau International des Organismes de Bassin** (RIOB), afin de réfléchir ensemble aux moyens les mieux adaptés pour atteindre les objectifs d'une gestion globale, équilibrée et rationnelle des ressources en eau continentale, pour assurer la qualité de la vie sur notre planète et le développement socio-économique durable de nos sociétés.

Les délégués ont mis en évidence que les questions soulevées par cette problématique sont complexes et que les réponses doivent permettre à la fois :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse, en prenant en compte la gestion de l'eau et de l'espace
- de satisfaire de façon fiable les besoins de populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,
- d'assurer la suffisance agro-alimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée,
- de développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, du tourisme et les transports par voie d'eau,
- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et optimiser la production piscicole pour l'alimentation, de satisfaire les besoins des différents usages et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux aquatiques

Ils ont constaté que tous ces problèmes ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres, et que la recherche de solutions doit passer par une approche, intégrée et respectueuse du milieu naturel, visant une utilisation durable des ressources en eau.

En référence aux recommandations de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en Juin 1992, et la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement de Dublin en Janvier 1992, ainsi qu'aux résolutions finales de la réunion constitutive du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) en Mai 1994 à Aix-les-Bains (France), les délégués ont recommandé, pour atteindre ses objectifs, de mettre en application, partout dans le Monde, les modalités suivantes de gestion des eaux douces continentales, qu'eux-mêmes appliquent déjà, ou s'engagent à appliquer dans les meilleurs délais :

- organisation à l'échelle des bassins hydrographiques des modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau visant à prévenir les risques naturels dangereux et catastrophiques, à satisfaire de façon rationnelle et équitable les différents usages pour un développement économique durable et à protéger et restaurer les milieux aquatiques ;
- instauration de systèmes de financement des programmes pluriannuels d'aménagement, d'équipement et de protection sur la base du principe «utilisateur-pollueur-payeur» , et de la notion de solidarité de bassin;
- mise en place de modalités de partenariats, associant à la programmation et à la gestion des organismes de bassin, les Autorités nationales, et éventuellement les institutions internationales compétentes, aux pouvoirs locaux, aux utilisateurs de l'eau, aux organisations non gouvernementales représentatives concernées,
- développement de capacités d'information des représentants de ces partenaires pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin.

Ils recommandent, en outre, que les accords et stratégies, les programmes, les financements et les contrôles soient conçus au niveau des bassins versants et que pour les grands fleuves, lacs ou mers partagés des accords de coopération soient confortés entre les Pays riverains.

Les délégués se sont engagés à faire, chacun en ce qui les concerne, la promotion des principes énoncés ci-dessus dans leur Pays respectif, auprès des instances internationales auxquelles ils participent, telles que les

commissions internationales pour la gestion des fleuves transfrontaliers, le Conseil de Concertation pour l'eau potable et l'assainissement ou le Conseil Mondial de l'Eau, par exemple, ainsi qu'auprès des organisations de coopération bi et multilatérale et d'une façon générale de toutes les institutions intéressées.

Ils ont également fait porter plus particulièrement leurs réflexions, au cours des travaux de leur Assemblée Générale, sur les points suivants :

- * La nécessité d'asseoir la gestion globale des ressources en eau sur des systèmes de données complets, fiables, représentatifs et faciles d'accès, organisés sous forme d'observatoires de bassin et qui soient harmonisés de façon à permettre des synthèses et des comparaisons tant au niveau national de chaque Pays qu'au niveau international.
- * L'intérêt d'échanger entre eux de façon organisée toutes les informations utiles pour faciliter la création ou le développement des organismes de bassin, notamment la documentation institutionnelle (réseau AQUADOC-INTER), le matériel de sensibilisation et d'éducation, l'agenda des événements intéressants, ou des listes d'opérateurs compétents auxquels ils puissent faire appel
- * L'importance de la formation des cadres des administrations, des organismes de bassin, des institutions chargées de l'aménagement et de la gestion des eaux ainsi que, sous des formes appropriées, celles des membres des comités de bassin, des élus locaux, des représentants des usagers ou des organisations non gouvernementales concernées.

Ils ont demandé au Président et au Secrétariat Technique Permanent du RIOB d'assurer la plus large diffusion possible à la présente "Déclaration de Morelia".